

Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes la Ruraloise

Séance du 23 Juin 2009

L'an deux mil neuf, le vingt trois juin à vingt heures et trente minutes dans la salle de la Mairie de Villers Sous Saint Leu, les membres du conseil de la Communauté de Communes la Ruraloise se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacques PINSSON, Président,

Membres à voix délibérative présents :

Mesdames et Messieurs CARON – CORBEL – DUMORTIER – GUERINET – LEMAITRE - PINSSON- POULAIN – TLEIK - VILAREM

Membres à voix non délibérative présents :

Monsieur RONCIN – Madame RAMELET

Etaient remplacés par leur suppléant :

Etaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs BRETON – ELOY – GAUVIN – GERY - LAFOREST- MONNET

Le Conseil communautaire a choisi **Monsieur Serge CARON** pour secrétaire.

Ouverture de la séance :

Monsieur Le Président informe les membres du conseil communautaire que Madame GAUVIN a donné son pouvoir à Monsieur GUERINET.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint. Puis, il expose les questions inscrites à l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la précédente séance :

Le procès-verbal de la réunion du 26 Mai a été adressé aux membres du conseil communautaire par courrier en date du 15 Juin 2009.

Le procès verbal est adopté.

Compte-rendu d'activités et des décisions prises par le Président :

Monsieur PINSSON présente au conseil, le compte-rendu des activités du Président depuis la séance du 26 Mai 2009 et les décisions qu'il a été amené à prendre pour assurer le bon fonctionnement des services de la communauté de communes.

Pays du Sud de l'Oise : Programmation FRAPP 2009-2011.

Le Président rappelle que le comité de pilotage du Pays, réuni le 29 mai 2009, a validé la programmation du Fonds Régional d'Aide au Pays de Picardie (F.R.A.P.P) pour les années 2009 à 2011.

Cette programmation présente les dossiers déposés par les communes et les communautés qui constituent le Pays ainsi que les dossiers « Pays ».

Chaque Communauté de Communes doit délibérer pour entériner la programmation qui sera adressée au Conseil Régional de Picardie.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré (9 voix pour, 1 abstention)

- **VALIDE la programmation FRAPP 2009-2011 du Pays du Sud de l'Oise**
- **AUTORISE le Président à signer tout document concernant cette affaire**

Pays du Sud de l'Oise : présentation du pays, et des projets en cours et à venir.

Le Président présente aux membres du conseil communautaire Benoît MOREL, chargé de mission du Pays du Sud de l'Oise.

Suite à la demande des délégués communautaires, cette réunion de conseil est exclusivement dédiée au Pays du Sud de l'Oise.

Benoît MOREL a préparé un document d'information générale sur le Pays ainsi que sur les projets en cours et à venir.

Ce document a été présenté au bureau communautaire du 10 juin et envoyé par courrier électronique le 15 juin à l'ensemble des 18 délégués.

Benoît MOREL entame une présentation du Pays du Sud de l'Oise :

1) Territoire

Le Pays est composé de cinq communautés de communes :
Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne
Communauté de Communes du Pays du Valois
Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte
Communauté de Communes du Pays de Senlis
Communauté de Communes la Ruraloise

*COMMUNAUTE DE COMMUNES « LA RURALOISE »
Place Marcel Terrieux
60340 VILLERS SOUS SAINT-LEU*

Le Pays regroupe 114 communes et 167 350 habitants.

2) Institutions (comité de pilotage, commissions de travail, conseil de développement)

Le comité de pilotage est composé de trente huit délégués des cinq communautés de communes. Le nombre de délégué est déterminé en fonction du poids de population des communautés.

Trois groupes de travail (économie, tourisme, transports) suivent les projets mis en place.

Le conseil de développement regroupe des membres de la société civile. C'est un espace d'échange, une force de proposition.

3) Spécificités du pays en matière de Transports, Economie, Tourisme

Benoît MOREL brosse le portrait du Pays du Sud de l'Oise dans les domaines des transports, de l'économie et du tourisme.

4) Projets en cours

Benoît MOREL fait le point sur les projets « Pays » en cours. Il insiste sur l'intérêt de ces dossiers pour les communautés.

 Les assises du transport

« Inscrit dans la Charte de Pays comme axe stratégique, le sujet des transports est l'une des préoccupations majeures du territoire du sud de l'Oise. Les Assises du transport du Pays du Sud de l'Oise ont été l'occasion de rassembler en un même lieu les acteurs des transports – collectivités, entreprises, organisations professionnelles, organismes de tutelle et d'accompagnement, associations d'usagers – afin d'instaurer un débat à partir de problématiques clairement identifiées.

En recensant les grands projets structurants que chaque acteur du transport entend mener à bien à court ou moyen terme, les Assises ont aussi permis d'identifier les actions complémentaires et de dégager les orientations susceptibles de favoriser le développement de notre territoire.

Organisées de façon périodique, ces Assises doivent maintenant être complétées par l'étude des projets tels que par exemple :

Le renforcement des transports collectifs urbains
L'harmonisation des réseaux de pistes cyclables
L'amélioration du rabattement vers les pôles ferroviaires »

 L'observatoire de Pays

« Les élus du Pays du Sud de l'Oise ont entrepris en 2006 de mettre en place un Observatoire territorial du Pays ayant pour but :

- d'anticiper et d'orienter les politiques publiques et les documents de planification et de comparer les phénomènes observés avec les territoires voisins ;
- d'évaluer les futures actions mises en place dans le cadre de la Charte de Pays, de la Charte du PNR et des Schémas de Cohérence Territoriale.


Une étude de définition de l'Observatoire, portée par la Communauté de Communes du Pays de Valois, a permis depuis 2007 de faire émerger des axes stratégiques d'observation :

*COMMUNAUTE DE COMMUNES « LA RURALOISE »
Place Marcel Terrieux
60340 VILLERS SOUS SAINT-LEU*

- les transports et les déplacements ;
- l'économie, l'emploi et la formation ;
- l'habitat, le logement.

L'observatoire du Pays du Sud de l'Oise sera complémentaire avec celui du PNR Oise-Pays de France et celui de la Maison de l'Emploi Et de la Formation (MEEF) du Sud de l'Oise.

La réalisation, commencée fin 2008, s'achèvera courant 2009 ; les résultats étant diffusés sous forme de rapport et révisés périodiquement, et à moyen terme par le biais d'un système d'information géographique (SIG) »

 L'insectarium

« Conformément à leur volonté conjointe de faire du Pays du Sud de l'Oise un espace de développement économique et touristique à part entière, les communautés de communes partenaires ont souhaité réaliser une étude de valorisation touristique de leur territoire.

Le Conseil de développement du Pays du Sud de l'Oise s'est saisi de ce dossier afin d'entamer une réflexion relative aux axes directeurs de cette étude, dont il résulte aujourd'hui un premier projet relatif à une étude de faisabilité pour la mise en place d'un Insectarium sur le territoire du Pays du Sud de l'Oise.

Equipement touristique majeur autour d'un concept original, le projet d'Insectarium s'inscrit dans une perspective d'essor du territoire du Pays Sud de l'Oise.

Outil de développement économique et touristique, l'Insectarium se dote de multiples vocations, traitant d'éducation et de pédagogie, de culture scientifique et technique, de recherche, notamment au niveau écologique, dans l'esprit des fondamentaux du développement durable »

5) Les projets 2009 – 2011

Benoît MOREL présente les projets du Pays du Sud de l'Oise pour la période 2009-2011 :

Tourisme

- Schéma local d'organisation et de développement durable du tourisme (SLODDT)

Développement économique

- Bourse de l'immobilier et du foncier à vocation économique (OFIMECO)
- Schéma de développement économique et commercial (SDEC)

Transports

- Plan des déplacements et de mobilité (PDM)
- Assises du transport et de la mobilité (ATM)
- Schéma des Véloroutes et Voies Vertes (SL3V)
- Programme d'accessibilité des gares aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

6) Le FRAPP : principes, notion, contractualisation

COMMUNAUTE DE COMMUNES « LA RURALOISE »

Place Marcel Terrieux

60340 VILLERS SOUS SAINT-LEU

« Le FRAPP (Fond Régional d'Appui aux Pays de Picardie) est un outil financier mis en place par la Région Picardie au service des politiques d'aménagement et de développement durable des territoires picards.

L'aide du FRAPP est allouée aux territoires qui contractualisent avec la Région au moyen d'un Contrat d'Appui au Pays de Picardie (CRAPP). Ce document repose sur un diagnostic du territoire dont les priorités, traduites en objectifs à atteindre, fixent la déclinaison des actions programmées de façon pluriannuelle (programmation triennale).

L'interlocuteur privilégié par la Région est le Pays. A cet effet, les aides allouées aux territoires (EPCI, communes) du Sud de l'Oise s'inscrivent dans le Contrat Régional d'Appui aux Pays de Picardie signé entre le Pays du Sud de l'Oise et la Région.

Les projets susceptibles d'être retenus dans la programmation FRAPP doivent répondre aux critères suivants :

- l'intérêt communautaire du projet ;
- l'inscription dans les priorités régionales :
 - Emploi et formation, Santé, Logement, Environnement, Accès à la culture et au sport, Transports collectifs et services publics.
- l'inscription du projet dans les axes et objectifs de la Charte du Pays du Sud de l'Oise

Les modalités du FRAPP 2009-2011 ont été élaborées par la Région. On peut retenir les éléments suivants :

- ✓ Les projets devront s'inscrire dans le respect d'un calendrier de réalisation défini lors de la préparation du FRAPP et valant pour toute la durée du contrat triennal.
- ✓ Le taux d'intervention de la région sera calculé à partir de l'assiette subventionnable du projet, et non du coût du projet. Certaines dépenses n'étant pas éligibles au FRAPP, il conviendra de détailler les coûts des projets présentés dans la programmation finale afin de ne retenir que les dépenses éligibles dans le contrat triennal.
- ✓ Le taux moyen d'intervention moyen, calculé par la Région sur la base de la programmation FRAPP 2007-2008, est compris entre 25% et 30%.
- ✓ Le taux maximal d'intervention s'élève à 70 % pour les projets communaux et 80 % pour les projets intercommunaux.

Lors de la contractualisation du FRAPP, le Conseil régional valide la programmation dans son intégralité, assurant ainsi aux maîtres d'ouvrage une sécurité sur la participation financière de la Région à leur projet.

Chaque action inscrite au FRAPP fait ensuite l'objet d'une demande de subvention adressée au Conseil Régional que ce dernier examine en Commission Permanente.

Le chargé de mission du Pays du Sud de l'Oise est l'interlocuteur principal du maître d'ouvrage (communes, EPCI) pour : la préparation de son dossier de demande de subvention (aspect technique et financier, calendrier, etc...); le suivi financier des projets ayant bénéficié d'une subvention au titre du FRAPP. »

Le Président remercie Benoît MOREL pour sa prestation.

Monsieur GUERINET souhaite savoir quand le Conseil Régional de Picardie va prendre sa décision

*COMMUNAUTE DE COMMUNES « LA RURALOISE »
Place Marcel Terrieux
60340 VILLERS SOUS SAINT-LEU*

concernant la programmation FRAPP 2009-2011.

Benoît MOREL répond que la programmation sera probablement entérinée fin septembre 2009. Les premiers dossiers de subvention pourront être examinés lors de la commission permanente de Novembre 2009.

Madame POULAIN demande quel est l'apport de l'intercommunalité dans le FRAPP.

Benoît MOREL répond que cette question est liée à l'avancement des intercommunalités dans leur prise de compétences.

Madame POULAIN précise que beaucoup de projets inscrits dans la programmation FRAPP sont des projets communaux. Elle souhaiterait savoir comment faire pour accéder aux subventions.

Benoît MOREL explique que certaines intercommunalités ont fait le choix de ne pas prendre en compte certains projets qui ne sont pas éligibles. En tant que chargé de mission Pays, son rôle est d'appuyer les projets de qualité pour les faire passer.

Monsieur CORBEL précise que l'insectarium est un projet un peu vague. Il aimerait connaître la zone d'implantation du projet ainsi que le délai de mise en place. En fonction du délai, le projet peut devenir obsolète. Les infrastructures et le logement ne sont pas prévus. Il ajoute que L'EPCI ne va pas s'engager dans l'hôtellerie.

Monsieur PINSSON explique que le groupe de travail sur l'insectarium se réunit le 1^{er} juillet pour déterminer avec le bureau d'étude les critères d'implantation de l'insectarium.

Monsieur CORBEL déclare que les projets communautaires de développement économique sont inexistantes.

Monsieur DUMORTIER répond qu'une étude est en cours.

La séance est levée à 22h16.